



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Extrait du Registre des Décision et Délibérations

Conseil Communautaire



Séance du Jeudi 28 Mars 2019 à 20 h 30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », dûment convoqué par courrier en date du vingt-deux mars deux mille dix-neuf par M. Marc ANDREU SABATER, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.



Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de membres présents : 59

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres absents : 17

Date de convocation :

22 Mars 2019

Visa du contrôle de légalité du :

3 AVR. 2019

Affichée le :

3 AVR. 2019

8 - Domaines de compétences par thèmes

8.8 - Environnement

Objet : GEMAPI - PPRE La Souleuvre (+ 27 km sur la Vire) – Diagnostic - Recrutement du technicien rivières par le CPIE des Collines Normandes

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAUT		
Mme Catherine CAILLY			X : Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGAUT	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY			X : M. Xavier ANCKAERT		
M. Pascal VASTHIER					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Christiane PORTIER		x : représentée par M. Mickaël TOUTAIN			
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Jean-Pierre BINET	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. David MADELAINE					x
M. Yves LECHAPTOIS	x				
M. Jean TURMEL	x				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Blaise MICARD	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Paul MASSUS		x : représenté par M. Jean-Claude RUAULT			
NOUES-DE-SIENNE					
M. Hervé BAZIN	x				
M. Hervé DUPARD	x				
Mme Reine EUDE	x				
M. Joseph FAINS	x				
M. Roger LANGLOIS					x
M. Patrick MADELEINE	x				
M. Serge MAUDUIT	x				
M. Jean-Pierre NOURRY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
Mme Marie-Josèphe VIARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

PONT-BELLANGER

Monsieur Christian MARIETTE	x				
-----------------------------	---	--	--	--	--

SAINT-AUBIN-DES-BOIS

M. Jean-Claude TROCHON		x : représenté par Mme Josiane LETELLIER			
------------------------	--	---	--	--	--

SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU

Mme Catherine GARNIER	x				
-----------------------	---	--	--	--	--

SOULEUVRE-EN-BOCAGE

Mme Nicole BEHUE					x
M. Alain DECLOMESNIL				x	
M. Régis DELIQUAIRE	x				
Mme Nathalie DESMAISONS					x
Mme Julie DUBOURGET			X : M. Francis HERMON		
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Claude EUDELIN					x
M. Gérard FEUILLET	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Sonja JAMBIN			X : M. Jean-Marc LAFOSSE		
M. Jean-Marc LAFOSSE	x				
M. Edward LAIGNEL	x				
M. André LEBIS	x				
Mme Bérengère LEBOUCHER					x
Mme Colette LESOUF				x	
M. Claude MAIZERAY					x
Mme Natacha MASSIEU				x	
M. Michel MOISSERON	x				
Mme Monique PIGNE	x				

VALDALLIERE

Mme Sarah ANNE	x				
Mme Rolande BLIN	x				
M. Frederic BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Herve CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Josette GAUTREAU					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

M. Rémi LABROUSSE	x				
Mme Anita LAIR					x
M. Gilbert LOUIS	x				
M. Patrick POUPION	x				
Mme Cécile QUESNEE-COUPPEY					x
M. Michel ROCA	x				
Mme Anne ROHEE					x

VIRE NORMANDIE

M. MARC ANDREU SABATER	x				
Mme Claudine ARRIVE					x
M. Roland BERAS					x
Mme Annie BIHEL	x				
M. Fernand CHENEL	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	x				
M. Pierre-Henri GALLIER				x	
Mme Nadine LETELLIER					x
Mme Catherine MADELAINE			X : M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Gérard MARY	x				
M. Rémy MAUBANT	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
M. Régis PICOT	x				
M. Gaëtan PREVERT	x				
Mme Isabelle SEGUIN					x
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	56	3	6	4	17
Nombre de Membres en exercice	86				
Nombre de conseillers présents	59				
Quorum	44				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	65				

M. Marc GUILLAUMIN donne lecture du rapport suivant :

« Chers collègues,

Le CPIE des Collines Normandes a proposé à l'Intercom de la Vire au Noireau d'inscrire dans son dossier de candidature pour l'animation des bassins NATURA 2000 La Souleuvre et La Druance, 2019 / 2022, un poste de technicien rivières pour mener le diagnostic sur La Souleuvre (+ 27 km sur la Vire, de la Graverie à Ste-Marie-Outre-l'Eau). Ainsi ce poste serait financé à 100 % sur des crédits d'Etat.

Le technicien serait donc recruté par le CPIE, en partenariat avec l'Intercom de la Vire au Noireau, sur une durée de 6/7 mois à compter de début juin 2019. Il serait basé physiquement aux Services Techniques de Vire avec la Technicienne Rivières de la Vire amont. Sa rémunération sera versée pendant la période de diagnostic par le CPIE, qui prendra également en charge les frais liés au poste (charges patronales, frais de structure, location d'un véhicule).

A l'issue du diagnostic établi, le Technicien rivières serait alors recruté par l'Intercom de la Vire au Noireau pour poursuivre la mission d'élaboration d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien de La Souleuvre (+ 27 km sur la Vire) : établissement du programme d'actions (priorisation et chiffrage), rédaction de la Déclaration d'Intérêt Général sur 5 ans, des marchés publics de travaux, rencontre des riverains et communication, établissement des conventions avec les riverains, suivi des travaux sur site ...). L'assistance de la CATER sera effective sur la durée de ces phases préparatoires.

Le Bureau Communautaire a validé ce principe qui a été inscrit ainsi dans les orientations budgétaires débattues par le Conseil de Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau le 28 février dernier. Ainsi un crédit d'investissement de 22 000 € a été inscrit au budget primitif 2019 de l'EPCI pour l'acquisition fin 2019 d'un véhicule et du matériel informatique pour le poste de technicien rivière qui sera créé pour le début d'année 2020.

Le CPIE des Collines Normandes devrait connaître le résultat de sa candidature à l'animation des bassins NATURA 2000 d'ici la fin de ce mois.

Dans ces conditions, et suivant les avis favorables de la Commission « Urbanisme/ Environnement » réunie le 13 mars 2019 et du Bureau Communautaire réuni le 20 mars 2019, il est proposé au Conseil Communautaire d'acter les principes énoncés ci-dessous, sous réserve que le CPIE des Collines Normandes soit retenu par les services de l'Etat pour l'animation du bassin de La Souleuvre Natura 2000 :

- **Recrutement** d'un technicien rivières par le CPIE des Collines Normandes pour l'établissement du diagnostic sur le bassin de La Souleuvre Natura 2000 (+ 27 km sur la Vire entre la Graverie et Sainte-Marie-Outre-l'Eau) ;
- **Signature** d'une convention de partenariat entre l'IVN et le CPIE pour formaliser les attentes de chacune des parties sur les missions à confier au technicien rivières sur la mission de diagnostic ;
- **Engagement** de l'Intercom de la Vire au Noireau dès 2020, à la suite du diagnostic réalisé, d'élaborer un programme pluriannuel de restauration et entretien sur le bassin de La Souleuvre Natura 2000. »

VOTE

Vote au scrutin ordinaire :

Pour : **65** Contre : **0** Abstentions : **0**

☐ Adopté à la majorité

☒ Adopté à l'unanimité

☐ Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et signé au registre les membres présents.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATIER



